



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 décembre 2024

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Excusé : Mr BLANC Daniel

Pouvoir : Mr BLANC Daniel donne pouvoir à Mr Claude SARCEY

Secrétaire de séance : Mme Karine PEYRE DE FABREGUES

Date de Convocation : 28 novembre 2024

Début de la réunion : 19h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. PLU = Débat d'orientation sur le PADD (1H30)

Intervention d'un représentant du bureau d'étude JD Urbanisme, projection du PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES).

Prochaine étape : Réunion terrain le 18 JANVIER pour un premier travail sur les OAP. (Orientation d'Aménagement et de Programmation)

2. Délibération concernant la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés

Une convention a été approuvée entre la CC-MDL et CITEO au titre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et plus précisément au titre du déploiement des colonnes de tri. Elle prévoit une aide financière forfaitaire de 0,90 € par habitant et par an soit 33 140,20 € pour l'année 2024 pour l'ensemble des communes de la CC-MDL.

La Commune, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes. Aussi, il est proposé que la CC-MDL reverse une partie de la subvention susnommée par forfait de 800€ / Commune / an.

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

3. Délibération concernant la convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires généraux de mairie.

A la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022.

Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent.

A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022 (235 € pour une journée de 8,75 heures) étant précisé que la communauté de communes prend en charge les frais de déplacement de l'agent, et tous les autres frais inhérents au poste (formation notamment).

Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et divers charges), il est proposé de revoir ce coût au 1er janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions, de la façon suivante :

- coût de 32 € / heure,
- soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué en fonction des évolutions et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération, le montant de la revalorisation à la commune.

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

4. Mise en place du CME

L'élection du CME a eu lieu début novembre. 6 candidats ont été élus. Suzon Garnier en tant que Maire, Capucine Soleymieux, Célia Perchet, Loan Perrier, Flavien Morel, Maé Dupuis.

5. Dossier tracteur DEUTZ

Procédure en cours.

6. Point sur les locaux et travaux espace BURIE

- Restaurant scolaire : le Permis de construire a été déposé le 05 novembre 2024.
- Mme Farge louera le local situé au 98 de la Grande Rue à partir du 1^{er} janvier 2025 pour y exercer une activité de commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé et retouches.
- Espace Burie : problème d'isolation phonique au rez-de-chaussé : devis en cours.

7. 8 DÉCEMBRE + Vœux du MAIRE (samedi 11 janvier 2025 à 18h45)

- 08 décembre 2024 : commencement à 18h00 sur la place de l'église.
- Vœux du maire : le 11 janvier 2025 à 18h45. (rdv à 18h00 pour les élus)

8. Milolettre et distribution

Un tableau de distribution sera tenu afin que les élus puissent s'inscrire.

La distribution devrait avoir lieu début janvier 2025.

9. Tableaux ST ROCH et L'Immaculée Conception

Prix de la rénovation = environs 10 000 € par tableau. Possibilité de les déplacer en les mettant dans des grands sacs plastiques. Ils seront stockés à l'étage de la Mairie dans un lieu sec pour la bonne conservation des tableaux.

Avant toute restauration, il est nécessaire d'en connaître les propriétaires (Commune ou Eglise). A savoir si à la mise en place de la loi du 09 décembre 1905, ils ont été inscrits à l'inventaire de l'église ou transférés à celui de l'Etat (Commune).

10. Questions diverses

- Suite au mâchon des 9 et 10 novembre, l'association les fins gourmets a prévu de faire un don pour le CCAS.
- Nouveau restaurant scolaire et annexes : l'Etat nous demande d'afficher un panneau des financeurs avec logos officiels et montant de la subvention accordée. Le panneau a été réalisé par la société EGF.
- Mr POULARD, marchand de fromage sur le marché, arrête son activité et sera remplacé par Mme Faye qui reprend le fonds de commerce.
- Chemin de Montlys : vitesse trop importante. Les élus réfléchissent à une solution afin de réduire la vitesse.
- Mr SCHMIT Anthony souhaiterait reprendre le club de l'ASV. En parallèle, il demande si la mairie de Villechenève pourrait financer un terrain synthétique.
- Coupure méridienne à l'école : Mme Chicard est intervenue avant les vacances de tousaint pour refaire un point avec les élèves. Un règlement intérieur a circulé auprès des familles courant novembre
- Des demandes de devis pour la réfection des allées du cimetière sont en cours.
- Covoiturage : distribution d'un courrier d'information à tous les bénéficiaires du transport social et une personne de la CC-MDL viendra leur expliquer comment procéder pour en bénéficier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait en Mairie, le 19/12/2024

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

Le secrétaire de séance

